

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60730-2-10

1991

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2001-02

Amendement 2

**Dispositifs de commande électrique automatiques
à usage domestique et analogue –**

**Partie 2-10:
Règles particulières pour les relais
de démarrage de moteur**

Amendment 2

**Automatic electrical controls for household
and similar use –**

**Part 2-10:
Particular requirements for motor starting relays**

© IEC 2001 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembe Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 72 de la CEI: Commandes automatiques pour appareils domestiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
72/474/FDIS	72/495/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation du présent amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2002-10. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Modifier le titre de cette norme sur la page de couverture, la page de titre et sur les pages 4 et 8 comme suit:

Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue – Partie 2-10:
Règles particulières pour les relais de démarrage de moteur

Page 2

SOMMAIRE

Remplacer les titres existants des articles 20, 23 et 26 par leurs nouveaux titres respectifs:

- 20 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation solide
- 23 Prescriptions de compatibilité électromagnétique (CEM) – Emission
- 26 Prescriptions de compatibilité électromagnétique (CEM) – Immunité

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 72: Automatic controls for household use.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
72/474/FDIS	72/495/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of the base publication and its amendments will remain unchanged until 2002-10. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.

Amend the title of this standard on the cover page, the title page and on pages 5 and 9 as follows:

Automatic electrical controls for household and similar use – Part 2-10: Particular requirements for motor starting relays

Page 3

CONTENTS

Replace the existing titles of articles 20, 23 and 26 by their respective new titles:

- 20 Creepage distances, clearances and distances through solid insulation
- 23 Electromagnetic compatibility (EMC) requirements – Emission
- 26 Electromagnetic compatibility (EMC) requirements – Immunity

Page 4

AVANT-PROPOS

Remplacer le deuxième alinéa après le tableau qui indique le rapport de vote par l'alinéa suivant:

La présente partie 2-10 doit être utilisée conjointement avec la CEI 60730-1. Elle a été établie sur la base de la troisième édition (1999) de cette publication. Les éditions ou amendements futurs de la CEI 60730-1 pourront être pris en compte.

Page 8

1.2

Remplacer «660 V» par «690 V».

Page 10

2.3.101 Valeur d'appel

Modifier la définition existante comme suit:

Ajouter, après «Valeur», le mot «déclarée».

Ajouter la note suivante:

NOTE On y fait aussi référence comme «valeur de fermeture».

2.3.102 Valeur de mise au repos

Modifier la définition existante comme suit:

Ajouter, après «Valeur», le mot «déclarée».

Ajouter la note suivante:

NOTE On y fait aussi référence comme «valeur de coupure».

Page 12

6.13

Remplacer «indice de résistance au cheminement (IRC)» par «indice de tenue au cheminement (ITC)».

Page 16

20 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation

Remplacer l'article existant par le nouvel article suivant:

20 Lignes de fuite, distances dans l'air et distances à travers l'isolation solide

L'article de la partie 1 est applicable.